



Yvelines
Le Département

Conseil départemental des Yvelines
Direction des Bâtiments

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Missions d'assistance à maîtrise
d'ouvrage en matière de programmation
et de qualité environnementale dans le
cadre d'opérations de construction, de
restructuration ou de réhabilitation des
bâtiments du département des Yvelines

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20232243

Date limite de remise des plis

~~27/05/2024 à 12 heures~~

10/06/2024 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil Départemental des Yvelines

Direction des Bâtiments

Adresse : Département des Yvelines

2 place André Mignot

78012 Versailles Cedex

Téléphone : 0139077878

Adresse du profil acheteur : <https://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation et de qualité environnementale dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments du département des Yvelines.

Code CPV	Libellé CPV
71241000-9	Études de faisabilité, service de conseil, analyse
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
71242000-6	Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts
71313000-5	Services de conseil en ingénierie de l'environnement

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation et de qualité environnementale dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments du département des Yvelines
Acheteur	Conseil Départemental des Yvelines
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Département des Yvelines
Développement durable	Clause environnementale
Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Descriptif - Objet
<p>Lot n°1 : Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux lancées en concours de maîtrise d'œuvre</p> <p>Montant maximum HT par période d'exécution d'un an : 400 000,00 € HT</p> <p>CPV 71241000-9 : Études de faisabilité, service de conseil, analyse – 71240000-2 : Services d'architecture, d'ingénierie et de planification - 71242000-6 : Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts</p> <p><u>Descriptifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Mission 1 : Faisabilité</i>• <i>Mission 2 : Préprogramme</i>• <i>Mission 3 : Programme</i>• <i>Mission 4 : Préparation du dossier de consultation des concepteurs et suivi du concours de maîtrise d'œuvre</i>• <i>Mission 5 : Suivi des étapes de conception/ traçabilité des évolutions du programme jusqu'à la phase avant-projet détaillé (APD) incluse</i>• <i>Mission 6 : Missions complémentaires ponctuelles</i>• <i>Mission 7 : Mission simplifiée de programmation pour opérations partielles de réhabilitation/ restructuration</i>
<p>Lot n° 2 : Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux</p> <p>Montant maximum HT par période d'exécution d'un an : 500 000,00 € HT</p> <p>CPV 71313000-5 : Services de conseil en ingénierie de l'environnement - 71241000-9 : Études de faisabilité, service de conseil, analyse</p> <p><u>Descriptifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Mission 1 : Assistance aux études de faisabilité</i>• <i>Mission 2 : Programme environnemental</i>• <i>Mission 3 : Suivi et appui en phase de sélection du maître d'œuvre</i>• <i>Mission 3 bis : Suivi et appui en phase de sélection du groupement en marché global</i>• <i>Mission 4 : Suivi de la conception en concours de maîtrise d'œuvre</i>• <i>Mission 4 bis : Suivi de la conception en marché global</i>• <i>Mission 5 : Analyse des offres des entreprises (ACT)</i>• <i>Mission 6 : Suivi des travaux</i>• <i>Mission 7 : Assistance à la réception</i>• <i>Mission 8 : Assistance pendant l'année de parfait achèvement</i>• <i>Mission 9 : Expertise pendant la phase d'exploitation-maintenance</i>• <i>Mission 10 : Missions complémentaires ponctuelles</i>

■ **Durée globale du contrat :**

Pour chacun des lots, le contrat prend effet à compter du 21 novembre 2024, ou de sa date de notification si celle-ci a lieu postérieurement au 21 novembre 2024, pour une durée de 1 an.

■ **Reconduction :**

Le contrat est reconductible 3 fois, pour une durée de 1 an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le contrat est reconduit de manière tacite. L'acheteur prend la décision de ne pas reconduire le contrat 3 mois avant la date de fin de la période d'exécution en cours. Le titulaire ne peut pas refuser la décision de reconduction du contrat.

Si le montant maximum de commandes est atteint (ou qu'il n'est plus possible d'effectuer des commandes, le montant restant à engager sur le contrat étant trop faible) avant la fin de la première période de l'accord cadre ou de l'une de ses reconductions, l'acheteur pourra, le cas échéant, notifier au titulaire concerné, une reconduction anticipée du contrat.

■ **Modalités de financement et de paiement :**

Financement : Fonds publics du Conseil Départemental des Yvelines.

Délai de paiement : 30 jours.

Le mode de règlement du contrat choisi par la personne publique est le virement administratif.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° du Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm> .

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique afin que lui soit communiquées les modifications et les précisions apportées, le cas échéant, aux documents de la consultation. Pour ce faire, les candidats pourront renseigner le formulaire d'identification disponible via la plateforme AWS. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par eux même les informations communiquées.

Les candidats doivent consulter le détail des informations contenues dans l'annexe du DCE « Conditions d'accès à AWS-Achat ».

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC),
- Acte d'engagement (A.E) par lot,
- Bordereau des prix unitaires (BPU) par lot,
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Cahier des clauses techniques particulières (CTP) par lot,
- Cadre du mémoire techniques par lot,
- Annexe "Cadre de décomposition du temps passé" concernant le lot n°1,
- Imprimés DC1, DC2 et DC4.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les opérateurs économiques qui auront retiré le dossier de consultation en ligne et qui se seront identifiés, recevront, le cas échéant, un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications sur le site <https://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des autres membres du groupement.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Options – Prestations supplémentaires éventuelles - Variantes :

Options

Les options correspondent à une notion du droit de l'Union Européenne. Elles constituent des prestations susceptibles de s'ajouter, sans remise en concurrence, aux prestations commandées de manière ferme dans le cadre de l'accord-cadre et qui doivent être prévues dans le contrat initial. Il s'agit dans le cadre du présent accord-cadre de :

- sa reconduction ;
- marchés publics de services similaires.

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le dossier ne contient pas de prestations supplémentaires éventuelles en rapport direct avec l'objet de l'accord-cadre, qu'elles soient obligatoires ou facultatives.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et l'heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Conseil départemental des Yvelines
Hôtel du département
DCPU
2, place André Mignot
78012 Versailles Cedex

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur (ou l'imprimé DC1 fourni par le Département, en cochant la case correspondante dans la section F « Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement ») indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation d'accords-cadres de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle de l'accord-cadre

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux

marchés publics.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (A.E)	Acte d'engagement dûment complété par le candidat
Bordereau des prix unitaires (BPU)	Bordereau de prix unitaire dûment complété par les candidats
Mémoire technique	Cadre de mémoire technique (incluant l'annexe « Cadre de décomposition du temps passé » concernant le lot 1)

■ **Prévention des conflits d'intérêts :**

Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, ne peuvent pas candidater.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux lancées en concours de maîtrise d'œuvre :

Critère	Complément
1. Garanties économiques et financières	Chiffres d'affaires ou, pour les entreprises nouvellement créées, déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc
2. Garanties professionnelles et techniques	Moyens humains et techniques, titres d'études, références et/ou qualification, inscription à un registre professionnel ou tout document permettant au prestataire de prouver sa capacité à réaliser les prestations. Les candidatures devront comporter au minimum :

Critère	Complément
	<p>- Les compétences de base suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En programmation généraliste (5 ans d'expérience minimum), 2. En économie de la construction, 3. En BET TCE dont thermique, avec références en exploitation-maintenance, 4. En QEB ; <p>- Les compétences complémentaires suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En aménagement paysager, 2. En patrimoine historique, 3. En BIM.

Lot n°- 2 Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux :

Critère	Complément
1. Garanties économiques et financières	Chiffres d'affaires ou, pour les entreprises nouvellement créées, déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc
2. Garanties professionnelles et techniques	<p>Moyens humains et techniques, titres d'études, références et/ou qualification, inscription à un registre professionnel ou tout document permettant au prestataire de prouver sa capacité à réaliser les prestations.</p> <p>Les candidatures devront comporter au minimum :</p> <p>- Les compétences de base suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En QEB 2. En thermique, avec références en exploitation-maintenance 3. En réemploi de matériaux <p>- Les compétences complémentaires suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En économie de la construction 2. En BET TCE 3. En écologie 4. En PMV 5. En Commissionnement

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux lancées en concours de maîtrise d'œuvre :

Critère	Complément
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique appréciée à partir du cadre de mémoire technique
- Moyens humains affectés à la réalisation des prestations (30 pts)	<p>- Composition et organisation de l'équipe : présentation de la composition de l'équipe et d'un organigramme en précisant les compétences assurées par chaque membre (y compris pour les compétences complémentaires exigées au CCTP), les liens entre les membres (mandataire, co-traitants,</p>

Critère	Complément
	<p>sous-traitants) et la mention éventuelle d'expériences communes (10 points)</p> <p>- Compétences des personnels de l'équipe y compris ceux assurant les compétences complémentaires, avec production des CV nominatifs de chaque intervenant identifié pour chaque domaine d'expertise requis au CCTP, qualifications, titres d'études et principales références (10 points)</p> <p>- Temps passé par chaque membre de l'équipe, apprécié à partir de l'annexe "Cadre de décomposition du temps passé" (10 points)</p>
- Méthodologie de projet (30 pts)	<p>- Pertinence de la méthodologie générale d'exécution et organisation pour la réalisation des prestations (20 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension des différentes missions du cahier des charges et méthodologie du candidat pour la réalisation de chacune des missions (15 points), - moyens mis à disposition pour répondre à plusieurs demandes simultanées (5 points). <p>- Qualité et pertinence des exemples de livrables demandés, sur le fond et sur la forme (10 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 exemple de restitution d'une étude de faisabilité avec analyse comparative multicritères des scénarios (2 points), - 1 exemple de fiche espace type (2 points), - 1 exemple de pré-programme anonymisé (2 points), - 1 exemple de cadre d'estimation financière en coût global (2 points), - 1 exemple d'analyse phase offres (2 points)
2. Prix (40 %)	Ce critère sera apprécié sur la base du Détail Quantitatif Estimatif « masqué » (DQE) à partir des prix proposés au bordereau des prix unitaires (BPU).

Lot n° 2 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux :

Critère	Complément
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique appréciée à partir du cadre de mémoire technique
- Moyens humains affectés à la réalisation des prestations (30 pts)	<p>- Composition et organisation de l'équipe : présentation de la composition de l'équipe et d'un organigramme en précisant les compétences assurées par chaque membre (y compris pour les compétences complémentaires exigées au CCTP), les liens entre les membres (mandataire, co-traitants, sous-traitants) et la mention éventuelle d'expériences communes (10 points)</p>

Critère	Complément
	<p>- Compétences des personnels de l'équipe y compris ceux assurant les compétences complémentaires, avec production des CV nominatifs de chaque intervenant identifié pour chaque domaine d'expertise requis au CCTP, qualifications, titres d'études et principales références (10 points)</p> <p>- Présentation et justification du temps passé par chaque membre de l'équipe pour chaque mission, en cohérence avec le BPU (10 points)</p>
- Méthodologie de projet (30 pts)	<p>- Pertinence de la méthodologie générale d'exécution et organisation pour la réalisation des prestations (20 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension des différentes missions du cahier des charges et méthodologie du candidat pour la réalisation de chacune des missions (15 points), - moyens mis à disposition pour répondre à plusieurs demandes simultanées (5 points). <p>- Qualité et pertinence des exemples de livrables demandés, sur le fond et sur la forme (10 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 exemple anonymisé de document de synthèse de l'analyse de différents scénarios de faisabilité sur le volet de la qualité environnementale (4 points) - 1 exemple d'analyse de différents projets au stade concours sur le volet de la qualité environnementale (3 points) - 1 exemple de cadre d'estimation financière en coût global comportant les TRI actualisés (3 points)
2. Prix (40 %)	Ce critère sera apprécié sur la base du Détail Quantitatif Estimatif « masqué » (DQE) à partir des prix proposés au bordereau des prix unitaires (BPU).

L'acheteur a décidé de noter la valeur économique sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif masqué. Aucun candidat n'aura connaissance des quantités de chaque ligne du DQE masqué. L'acheteur prendra en compte les prix du BPU pour compléter le DQE qu'il a préparé en amont de la procédure afin de déterminer le montant total du DQE en euros HT. Le montant du DQE n'aura pas de valeur contractuelle.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de bordereau de prix unitaires (BPU) rempli incomplètement, l'offre pourra être considérée irrégulière.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme étant irrégulière car non cohérente.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Il pourra donc rejeter une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée, sans avoir examiné la recevabilité de la candidature du

soumissionnaire. S'il le souhaite, l'acheteur pourra réaliser dans le même temps la demande de complément à la candidature et la demande de précisions sur le contenu de l'offre.

■ **Multi-attribution :**

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Lot n°1 - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de programmation dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux lancées en concours de maîtrise d'œuvre : 3 titulaires prévus.

Toutefois, en cas d'insuffisance d'offres ou d'offres jugées non satisfaisantes (inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses), il pourra être retenu un ou deux attributaires. Ainsi, après analyse des offres, le contrat sera attribué à 1, 2, ou au maximum 3 prestataires.

Lot n°2 : Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale dans le cadre d'opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments départementaux : 2 titulaires prévus. Toutefois, en cas d'insuffisance d'offres ou d'offres jugées non satisfaisantes (inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses), il pourra être retenu qu'un seul attributaire. Ainsi, après analyse des offres, le contrat sera attribué à 1 ou au maximum 2 prestataires.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Le soumissionnaire auquel est attribué l'accord-cadre devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations seront à déposer par le candidat et ses éventuels cotraitants et sous-traitants sur la plateforme en ligne mise à disposition par l'acheteur, gratuitement, dans son espace sécurisé AWS. A défaut ces documents seront demandés par l'acheteur et les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le marché ne pourra lui être notifié.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique.

■ **Assurances :**

Le soumissionnaire devra, avant la notification du contrat et s'il ne l'a pas fait dans son dossier de candidature, justifier qu'il est titulaire des assurances correspondantes et à jour de ses cotisations.

■ **Mise au point :**

Les candidats sont informés qu'il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, avant notification, de confirmer les engagements figurant dans son offre. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

Les modifications introduites dans le cadre de cette mise au point feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

■ **Notification :**

Il est précisé que seule une copie de l'acte d'engagement et ses annexes et du BPU sont notifiées au titulaire de l'accord-cadre.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Renseignements administratifs et techniques :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'acheteur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via le sas d'échange sur le site <https://www.achats.yvelines.fr/accueil.htm> . Les candidats recevront la réponse via ce service.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles cedex
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

■ Médiation

Par application des dispositions du CCAG applicable au présent marché, en cas de litige ou de désaccord qui pourrait survenir notamment quant à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable.

Lorsque l'acheteur et le titulaire ne parviennent pas à régler le différend à l'issue de la procédure d'instruction du mémoire en réclamation décrite dans le CCAG applicable au présent marché, les parties privilégient le recours aux 3 modes de résolution amiables des différends suivants :

1/ Elles pourront utilement saisir le médiateur interne du Département : mediationdesentreprises@78-92.fr.

2/ Ce dernier pourra, le cas échéant, être le relais auprès du Médiateur des entreprises du ministère

de l'Economie et des Finances qui peut être saisi directement à l'adresse suivante : [Le Médiateur des entreprises | economie.gouv.fr](https://www.mediateurdesentreprises.com).

3/ Le litige peut également faire l'objet d'une saisine du Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 5, rue Leblanc, F-75911 Paris Cedex, dans les conditions définies réglementairement.

Conformément aux articles L2197-3 et L.2197-4 du Code de la commande publique, la saisine du médiateur des entreprises ou du comité consultatif de règlement amiable interrompt le cours des différentes prescriptions et les délais de recours contentieux jusqu'à la notification du constat de clôture de la Médiation des entreprises ou la notification de la décision prise par l'acheteur sur l'avis du Comité consultatif.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DA\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)